



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le onze juillet**, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 5 juillet 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER  
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Antoine BACK  
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Gilles NAMUR  
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

### Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Claus HABFAST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220711\_3 - Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux actrices culturelles

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

**3-(29244). AFFAIRES CULTURELLES\_ Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux acteur-trices culturel-les**

**Madame Lucille LHEUREUX expose,**

Mesdames, Messieurs,

Fruit d'engagements militants et de politiques publiques volontaristes, le paysage culturel grenoblois se distingue par la diversité et la densité de ses propositions. En dialogue permanent avec les acteur-trices culturel-les, l'intervention de la Ville repose, en premier lieu, sur les missions confiées aux équipements dont elle a directement la charge : conservatoire, musée, musée Stendhal, bibliothèque, muséum et théâtre. Elle se traduit également par le soutien qu'elle apporte aux initiatives associatives et par les relations partenariales qu'elle a établies avec les autres collectivités territoriales et l'État.

En termes de patrimoine, Grenoble compte plus de trente édifices protégés au titre des Monuments Historiques. La Ville conserve, restaure et met en valeur les différents types de patrimoines : les patrimoines religieux (collégiale Saint-André, mobilier et art religieux), funéraire (inventaire des tombes remarquables du cimetière Saint-Roch), militaire (fortifications, poudrières), archivistique, immatériel (ganterie, artisanat d'art), intellectuel (fonds de la Bibliothèque municipale), scientifique (collections du muséum de Grenoble), naturel (la Bastille, les parcs de la Ville, le paysage alpin) et artistique (collections du musée de Grenoble).

La présence de nombreuses œuvres d'art installées sur l'espace public caractérise le paysage urbain : près de 180 œuvres disséminées dans tous les quartiers de la ville dont les sculptures d'Alexander Calder, Mark Di Suvero, Marta Pan, Edouardo Chillida, Dominique Gonzales-Foerster, Blaine-Ricciotti jusqu'à, plus récemment, Daniel Dezeuze ou Jan Kopp. Elles sont issues pour la plupart de la commande publique, impulsée notamment par le premier symposium français de sculptures en 1967.

En termes d'arts plastiques, le musée de Grenoble occupe une des toutes premières places en France et en Europe. Il la doit à l'ampleur et l'équilibre de sa collection, qui se constitue dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et se développe grâce à une politique d'acquisition particulièrement inspirée, menée en particulier par Andry Farcy conservateur emblématique du musée.

Le muséum, fondé en 1773, abrite une exceptionnelle collection de plus de cinq millions de spécimen. Installé dans ses murs depuis 1855, il est un des premiers muséums de France. Plus important équipement de culture scientifique du département, au centre des questions de notre temps sur le climat, la biodiversité et l'anthropocène, son projet tel que

détaillé en annexe a pour ambition de repositionner l'établissement comme lieu de ressource et de réflexion sur le monde qui nous entoure et change du fait de l'activité humaine.

Fondée en 1654 et municipalisée en 1831, l'école d'art de Grenoble désormais administrée par l'école d'art et de design Grenoble-Valence, est l'une des plus anciennes de France, conciliant enseignement artistique et pratique des amateurs. acteur-trices culturel-les et politiques accompagnent également l'implantation à Grenoble, en 1986, du Centre National d'Art Contemporain – Le Magasin. En parallèle, dès 1976 se développe une des plus importantes artothèques de France ; elle est désormais installée au rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Plus ancien équipement public municipal, fondé en 1772, la bibliothèque de Grenoble est un des plus importants réseaux de France. Bibliothèque classée, le patrimoine, qui y est conservé, notamment les fonds de la grande Chartreuse et Stendhal, est parmi les trois plus riches de France. Au centre du projet de plan lecture, la Bibliothèque renouvelle son approche en s'appuyant sur la force de son réseau, de ses fonds et la perspective de la construction d'un nouvel établissement cœur de réseau.

Grenoble est un territoire dynamique de valorisation et de diffusion cinématographique – bénéficiant d'un nombre de sièges par habitant-e élevé, d'un public important et d'une grande vitalité en termes d'événements cinématographiques. Accueillant de nombreux professionnel-les du cinéma et de l'audiovisuel, elle s'inscrit dans la dynamique rhônalpine en tant que terre de cinéma.

La ville est le berceau d'initiatives privées fondatrices dans les années 1960 et 1970 : création de la Cinémathèque de Grenoble, développement des premières salles d'Art et d'Essai s'appuyant sur un réseau de ciné-clubs, expérimentation d'une "Vidéogazette" préfigurant le Centre Audiovisuel - actuelle Maison de l'Image-, création des sociétés Sonimage - société de production de Jean-Luc Godard - et Aaton, fabricant d'équipements de prise de vue et de prise de son. En 2012, la Ville soutient l'implantation du cinéma Le Méliès dans l'éco quartier de la Caserne de Bonne.

En 2013-2015, la Ville soutient la rénovation des locaux de la Cinémathèque, donne une visibilité au cinéma Juliet Berto et crée un pôle cinéma associatif regroupant dans un même local les principales associations de cinéma.

En termes de spectacle vivant, parce qu'elle est héritière de l'engagement d'artistes militant-es - Jean Dasté, René Lesage et la Comédie des Alpes, Georges Lavaudant, Ariel Garcia-Valdès et le Théâtre partisan, Laurent Pelly - et d'une volonté politique forte dès l'après-guerre, la décentralisation théâtrale, s'inscrit dans l'identité même d'une ville qui se distingue par ses nombreux-ses et très divers-ses artistes, événements et équipements scéniques au premier rang desquels figure la MC2 (auparavant Maison de la Culture).

L'ouverture en 1968 de la Maison de la Culture permet également aux habitant-es de découvrir la danse contemporaine avec Maurice Béjart et son Ballet du XX<sup>e</sup> siècle. Cet intérêt pour la discipline se traduit par une fréquentation toujours plus forte et enthousiaste des spectacles

de Felix Blaska et du Ballet Théâtre Contemporain, Brigitte Réal et du Ballet de Poche, Pina Bausch ou Merce Cunningham. Après avoir fondé avec sa compagne Mathilde Altaraz le groupe Emile Dubois en 1979, Jean-Claude Gallotta dirige à Grenoble le premier Centre Chorégraphique National en 1984. Dans ce contexte favorable à la création et à l'émergence de nouvelles expressions, apparaissent les figures de Cathy Cambet, Anne-Marie Pascoli, Sylvie Guillermin, Christiane Blaise et François Veyrunes. Ces artistes contribuent, encore aujourd'hui, à sensibiliser le public à la danse contemporaine sous toutes ses facettes.

Les années 90 ont vu naître à Grenoble de grandes figures de la musique : des orchestres classiques, le reggae de Sinsemilla et de Gnawa Diffusion, en passant par les DJ The Hacker et Miss Kittin ainsi que Oxia, fers de lance grenoblois de la techno française. Le champ musical présente une grande diversité d'équipes artistiques, de lieux de diffusion, ou encore d'associations agissant en incubateurs de la pratique musicale professionnelle et en amateur. L'Association pour le Développement des Arts et Expressions Populaires (ADAEP), les associations du Grenoble Jazz Festival et des 38èmes Rugissants et l'association pour la Création et la Recherche sur les Outils d'Expression (ACROE), représentaient la croisée des musiques traditionnelles et savantes, et celle de la recherche en création sonore.

Au croisement d'industries culturelles - labels, agences artistiques, disquaires...- et de structures soutenues par les partenaires publics, le secteur musical n'a cessé d'évoluer avec les mutations des technologies de l'information et de la communication. La dernière décennie a été marquée par une forte recomposition du paysage des musiques actuelles et la recherche de nouveaux équilibres complémentaires, dont la Belle Électrique est depuis son inauguration en 2015, la pierre angulaire.

De la MC2 à la salle intimiste, du centre chorégraphique national à la scène régionale, de la Belle Électrique aux premières scènes, de l'équipe artistique diffusée internationalement à celle qui se forme dans l'enthousiasme d'une fin de cycle du conservatoire, de ces artistes confirmé-es à ces amateur-rices éclairé-es, le théâtre, la danse et les musiques, sous toutes leurs formes, parcourent l'ensemble du territoire et contribuent à sa vitalité culturelle, économique, à son activité éducative ou sociale.

La ville de Grenoble est historiquement engagée dans une politique de démocratisation de l'accès des publics aux arts et à la culture. Le service public de la culture se déploie ainsi dans l'ensemble des champs - lecture publique, spectacle vivant, beaux-arts, cinéma, art numérique et photographique, pratique de la musique, de la danse et du théâtre, patrimoine(s)- et sur la totalité du territoire communal.

Le mandat 2014-2020 a posé le socle d'une politique culturelle renouvelée, fondée sur la liberté de création et de programmation, sur l'engagement aux côtés des acteur-trices culturel-les, animée d'une démarche de transparence et d'exhaustivité (dispositifs de soutien clairs et opposables, valorisation de l'émergence artistique, dispositif Envies de culture, réouverture du Ciel, nouveau projet du théâtre municipal, reconstruction et réouverture du théâtre Prémol, mise en place d'ateliers d'artistes et de résidence d'écrivain-e, valorisation transversale de l'action culturelle, transparence dans les décisions, soutien aux acteur-trices

culturel-les pendant la crise sanitaire, etc.). Dans un contexte de raréfaction des ressources financières la Ville a fait le choix de maintenir le budget de la culture, dont les subventions aux acteur-trices culturel-les.

Dans une société qui cultive les fragmentations, les divisions, dans laquelle l'angoisse du choc climatique paralyse l'action et l'imaginaire, Grenoble fait le choix de faire grandir un « nous ». Cultiver les libertés, rester fidèle à l'universalisme, défendre l'hospitalité, tels sont les engagements de notre Ville.

### **Universalité de la dimension sensible**

L'Art a la faculté de s'adresser à toutes et tous, par la possibilité de toucher chacun-e d'entre nous, de générer en nous une réaction sensible. L'Art revêt une dimension relationnelle particulière, avec cette capacité à passer d'abord par les émotions, à faire échos à nos parcours, à nos histoires, à notre intimité.

Nous voulons cultiver cette faculté. Cette possibilité offerte à chacun-e d'être touché-e.

Pour cela nous souhaitons révéler l'art qui est palpable partout dans la ville. Mettre en valeur les lieux, les ouvrir sur la ville, inviter à les pénétrer. La signalétique des lieux culturels municipaux est en cours de refondation, en particulier pour les services qui fonctionnent en réseau de lieux : TMG et bibliothèque. La Ville poursuit aussi l'attention portée aux œuvres dans l'espace public : depuis 2021 une restauratrice a été recrutée et intervient aux côtés des équipes de la propreté urbaine.

Les équipements culturels municipaux sont un socle pour cette démarche : ouvrir les établissements, à des moments inattendus, pour des propositions impromptues est une façon de contourner les a priori et de permettre à chacune et chacun d'être en contact direct avec une proposition artistique, une pratique, la rencontre avec une œuvre ou un-e artiste. Ainsi la tenue d'une Milonga dans le hall grand ouvert du Grand Théâtre, la nuit des étudiant-es au musée, la nuit de la lecture en bibliothèque sont autant d'exemples de détours que peut prendre le service public pour encourager la relation directe entre art et public.

Favoriser la rencontre à travers la ville entre les citoyen-nes et les œuvres passe aussi par la mise en valeur de l'actualité culturelle : la démarche engagée en 2014/2015 pour libérer l'espace public de la publicité doit se poursuivre. Le mobilier intitulé « Vox » par le designer A.Moronoz porte l'intention de remettre au cœur des échanges de la cité la voix, la parole. La diversité des modules élaborés alors, en particulier à destination de l'information culturelle et citoyenne, sera poursuivie. Les années à venir permettront de renforcer la cohérence entre l'esthétique du support (mobilier) et la qualité des contenus diffusés (affiches, art et culture). Ainsi, en 2022, l'affiche du Printemps du Livre a été réalisée par l'autrice illustratrice Jeanne Macaigne. Rendre visible à travers la ville les esthétiques, l'imaginaire des artistes dès que cela est possible est un engagement du service public en faveur de la création artistique, et d'un espace public propice au rêve, à l'abstraction, à la découverte et non seulement à la consommation. La vigilance que la Ville apporte à l'information disponible dans l'espace public est d'autant plus forte que la parole citoyenne doit pouvoir s'exercer encore plus librement. Pour cela, il faudra également poursuivre l'équilibre nécessaire entre liberté de réception et diffusion de l'information pour le plus grand nombre, et poursuivre par exemple la mise à disposition d'espaces d'informations de taille mesurée à des collectifs de citoyen-nes, ou d'artistes.

Derrière les œuvres sont les artistes : la Ville est riche d'artistes, et la Ville multipliera les occasions de rencontre entre toutes et tous. Tel est le sens du soutien apporté par la Ville à

des dispositifs d'occupation de lieux au cœur des différents quartiers de la ville. Par la proximité, par la familiarité, en occupant les espaces du quotidien, il s'agit d'offrir la possibilité de la rencontre sensible. Ainsi la Ville maintiendra des dispositifs d'occupations de lieux a priori non dédiés aux arts et à la culture, sous forme de mise à disposition de locaux ou d'appel à projets. Tel est l'objet, par exemple, de l'appel à projet Places aux enfants à destination des acteur-trices culturel-les.

La Ville affirme par les dispositifs d'accompagnement, de façon claire et audacieuse la place de l'artiste dans la cité comme centrale : en ce qu'il-elle interpelle, touche, débat, dénonce, détourne, transforme... Les artistes par leurs œuvres contribuent au débat public, à faire société ensemble, à cultiver nos imaginaires. Il faut trouver une place à toutes et tous, favoriser l'émergence, laisser le champ ouvert à l'expérimentation et assurer de pouvoir accueillir l'innovation. Ces éléments sont présentés plus loin et en annexe de la délibération.

Dans les grands rassemblements populaires que connaît la ville au fil de l'année, il s'agira également de donner une place importante aux arts. La Fête des Tuiles, forte des différentes expériences de son élaboration et de sa réalisation, en particulier l'édition 2022, aux couleurs de Grenoble Capitale Verte Européenne, et entièrement placée dans le champ artistique, est un formidable temps fort de la ville et de l'agglomération. Ce rendez-vous majeur, dont l'identité est constituée du caractère festif, largement populaire et familial et de la place prise le temps d'une journée dans l'espace public habituellement non piéton, est l'occasion d'exprimer en cette journée particulière ce que sont les révolutions d'aujourd'hui, de quelle façon chacun-e souhaite contribuer à écrire la ville. Les arts ont donc toute leur place dans cet événement, de la visibilité donnée aux pratiques des amateurs aux propositions professionnelles.

Connaître l'histoire de la ville, la parcourir en s'appropriant son passé, en préservant les traces qui font sens et en sauvegardant les patrimoines sera un autre des axes forts du travail à entreprendre les quatre prochaines années. En poursuivant les actions entreprises dans le cadre du label ville d'art et d'histoire obtenu en 2017, en encourageant la recherche et la médiation sur nos biens communs, l'ambition recherchée est que chaque Grenoblois-e se sente pleinement Grenoblois-e quelle que soit son origine. La création d'un véritable service patrimoine en septembre prochain, veillera à inventorier, connaître et restaurer le patrimoine mobilier de notre commune, à mieux faire connaître nos richesses et à nourrir un sentiment de fierté pour une ville qui dispose d'un patrimoine riche, unique et à mettre en valeur.

Pour partager et encourager cette volonté de renouer avec la générosité de l'action collective, de la coopération, nous développeront un accompagnement appuyé des acteur-trices culturel-les qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire. Plus que de la médiation, il s'agit ici de reconnaître le travail de celles et ceux qui ont pour ambition de changer la société en permettant à chacune et chacun de s'émanciper par la culture, l'éducation, le sport etc.

### **Libertés**

Contribuer à l'émancipation de toutes et tous par un service public solide, agile et protecteur qui permet de lutter contre les déterminismes et ainsi d'exercer ses droits et ses libertés passe aussi par la conquête de nouveaux droits. En poursuivant cette quête de libertés nouvelles, il s'agit de poursuivre l'histoire du progrès social à Grenoble. Nouveaux droits et nouvelles libertés pour les artistes, autant que pour toutes les habitantes et tous les habitants.

En premier lieu il convient de rappeler et de défendre avec force les libertés déjà acquises et pourtant malmenées. Ces dernières années la question de la censure redevient d'actualité dans notre société. Grenoble maintient résolument son engagement pour garantir la liberté de création et l'indépendance de programmation garanties par la loi de 2016. Notre service public travaille à la réception des propos de l'œuvre c'est tout le propre de l'action culturelle à laquelle nous sommes attachés et que la Ville met en œuvre au quotidien via les médiateur-trices du musée, du muséum, les bibliothécaires, les musicien-nes intervenant-es etc.

La Ville souhaite affirmer la place centrale des arts et de la culture et ouvrir de nouveaux espaces de libertés artistiques, culturelles, de pratiques, pour générer le lien social dont nos espaces urbains manquent parfois, ou qui est trop souvent cantonné à des pratiques commerciales. Urbanisme transitoire, interstices, friches : de nouveaux espaces de liberté pour artistes et citoyen-nes. à l'image du Grand Collectif, de l'appel à manifestation d'intérêt pour le site de l'ancien IUFM sur le site Flaubert, ou du travail de la compagnie Scalène dans le cadre d'Ouverture Exceptionnelle.

Proposer de nouveaux espaces dédiés aux pratiques artistiques, à la création mais aussi au travail, aux répétitions, fait partie du socle de soutien que la Ville entend poursuivre à l'égard des artistes en mettant également en place partenariats et conventions pluriannuelles pour permettre aux acteur-trices culturel-les de travailler en sécurité dans une sérénité renforcée, tout en ayant la liberté de tenter, d'expérimenter, de proposer quelque chose d'émergent, d'inattendu, d'inédit.

Il s'agit aussi de faciliter l'émergence de nouveaux espaces d'exercice de la citoyenneté. En ouvrant les portes de la gouvernance de certains équipements, en mettant en œuvre des outils de démocratie ouverte, la Ville souhaite encourager une citoyenneté fondée sur l'exercice des droits culturels. Ainsi, la Belle Électrique est devenue, à l'initiative de la Ville, une société coopérative d'intérêt collectif dont les salarié-es et la population peuvent devenir coopérateur-trices. Un chantier long est en cours pour asseoir également la carte de bibliothèque comme outil simplifié d'accès à certains droits et services publics locaux, avec pour horizon la conquête de nouveaux droits pour toutes et tous.

Lutter contre les déterministes, générer l'émancipation, actionner tous les leviers d'accès dont celui des gratuités et des politiques tarifaires sont des axes de travail prioritaires. Le musée de Grenoble et le muséum proposent ainsi l'entrée gratuite aux usagères et usager-ères de moins de 26 ans. Les bibliothèques sont entièrement gratuites pour toutes et tous depuis 2019. Enfin, le théâtre de Grenoble propose dès la saison 2022-2023 un tarif solidaire à 5 euros.

### **Hospitalité**

Être hôte, à la fois invité-e et invitant-e, telle est l'ambition de notre action publique. Le service public de la culture est particulièrement à même de contribuer à cette ambition.

Tout en garantissant l'universalité d'accès du service public la Ville définit des publics prioritaires : il s'agit de donner plus de moyens à celles et ceux qui sont plus loin, plus empêché-es, moins usagères et usager-ères, plus fragiles. La petite enfance, l'adolescence et la précarité (sociale, sanitaire, financière...) sont donc les priorités de l'action politique en

Culture. Ainsi un espace culturel dédié à la petite enfance et à l'accompagnement de la fonction parentale ouvrira bientôt à l'espace Prémol, l'accueil des familles sera assuré par des professionnel-les de la petite enfance et de la culture. Le TMG est désormais une des parties prenantes reconnue de la démarche Vive les Vacances et propose tout au long de l'année une programmation jeune public et tout public, assortie d'une tarification adaptée aux familles. Le musée propose des visites gratuites spécifiquement aux publics adolescents (Visites ado free style). Entre autres actions des services publics municipaux la Bibliothèque compte une antenne dédiée aux usagères et usager-ères les plus vulnérables. La bibliothèque des Relais Lecture intervient en effet à la prison de Varcès, à l'hôpital, dans les établissements d'hébergements, auprès des personnes ne pouvant quitter leur domicile avec le service de portage...

La Ville entend redonner aux femmes leur juste place dans l'histoire, autant que dans l'actualité. C'est pourquoi la Ville a initié un travail de fond de dénomination des voies et des rues : donner priorité aux femmes est indispensable pour atteindre une égalité réelle.

Afin de rendre les établissements culturels municipaux plus accueillants pour toutes et tous une adaptation des locaux, de leurs usages et de leurs abords est nécessaire. Ce travail est partie intégrante des projets présentés en annexe pour la Bibliothèque, le muséum et le Conservatoire. La réfection du hall du Grand Théâtre à l'été 2022 est une première étape des transformations nécessaires aux trois salles. En outre, les actions hors les murs sont un outil privilégié pour contourner les barrières symboliques ou matérielles qui peuvent freiner l'accès à nos équipements : ce sont alors des lieux du quotidien qui invitent et accueillent les propositions artistiques et culturelles. Favoriser les échanges internationaux contribue également à l'ouverture de Grenoble au monde. Ainsi la convention en cours de rédaction avec l'Institut français restera un outil au service des projets artistiques et culturels réalisés en coopération entre des acteur-trices culturel-les locaux et internationaux. L'expérience unique proposée à des artistes musiciens du monde entier par le dispositif Divercities trouve ainsi toute sa place au cœur du Cabaret Frappé.

La Nuit est longtemps restée une dimension oubliée de la fabrique de la ville. Celle-ci a été principalement pensée, organisée et aménagée en ignorant la période nocturne. Or l'activité humaine investit de plus en plus la nuit comme lieu d'émancipation, de loisirs ou de travail. Les modes de vie sont, en outre, de plus en plus désynchronisés, entraînant des conflits dans les usages et pointant des manques en matière de service public. Malgré l'existence d'un certain nombre d'initiatives mises en œuvre dans le domaine culturel avec une programmation culturelle nocturne en plein-air riche et éclectique, ces actions ne définissent pas une politique publique de la nuit à part entière, en réponse à une demande forte de la société civile. La démarche Grenoble la nuit en cours d'élaboration, avec des partenaires, acteurs de la nuit, habitant-es a pour ambition d'améliorer le service public nocturne et le cadre de vie des grenoblois-es. En matière culturelle, il s'agira de penser le rééquilibrage de l'offre et des services nocturnes sur l'ensemble du territoire en particulier dans les quartiers populaires, d'ouvrir des lieux à d'autres horaires ou en lien avec d'autres

temps de la ville qui permet des découvertes nouvelles. Nous aurons une attention particulière envers le public précaire – « la ville invisible » parce que les inégalités sont aussi présentes la nuit que le jour... et créer pour chaque habitant-e des découvertes, des lieux d'inspiration ou tout simplement de respiration.

Questionner la relation entre gestionnaires, responsables, professionnel-les des équipements et les usagères et usager-ères est aussi une façon de contribuer à élaborer des services publics hospitaliers. Les comités d'usager-ères seront donc développés afin de dépasser la pratique du service public dans une relation fournisseur/consommateur pour développer une pratique de compréhension et d'enrichissement mutuel. En effet, ouvrir les lieux à d'autres horaires, donner à voir et à comprendre une partie de l'envers du décor et de sa complexité. De la même façon la demande de trouver des espaces de porosité entre services instructeurs et acteur-trices culturel-les a été formulée lors des temps d'échanges avec les acteur-trices culturel-les. Une « commission des pairs », à mettre en place en 2023 en concertation avec les acteur-trices culturel-les pourrait jouer ce rôle, d'interconnaissance et de mise en œuvre d'une hospitalité du service public à l'égard de ses bénéficiaires.

Affirmer l'hospitalité de la ville dans sa forme se traduit également par le fait de rendre hospitalier aux arts, à la culture tous les espaces y compris ceux auxquels on ne s'attend pas. Ainsi, lors de l'établissement du programme de réfection de la salle du conseil municipal la Ville a souhaité placer l'art au cœur du débat démocratique : une commande artistique a été passée pour la réalisation d'une œuvre dans cette salle. La commande publique est un levier puissant de soutien à la création artistique.

### **Co-responsabilité**

Les habitantes et habitants de la planète vivent depuis plusieurs années déjà une période de bouleversement climatique générée par l'activité humaine, notamment post-industrielle. C'est l'anthropocène. Face à cet enjeu, service public et acteur-trices privé-es partagent la responsabilité de faire face aux défis qui s'imposent à toutes et tous.

Les artistes bousculent notre imaginaire, nous confrontent aux réalités qu'on ne saurait voir, nous proposent des horizons insoupçonnés. Face à l'effondrement de la biodiversité et au dérèglement climatique l'ensemble des acteur-rices de la société doivent et peuvent contribuer : le monde de la culture y a sa place. À la fois en prenant conscience de l'empreinte écologique des projets portés et travailler à leur réduction, également en contribuant, par la puissance des productions artistiques à révéler certains enjeux peu visibles. L'expérience du Parlement de la Loire a été révélatrice de cette puissance : le croisement de juristes, d'artistes, d'élus-es, de technicien-nes, d'associations... a contribué à mieux faire connaître en France la question des droits de la nature. Notre territoire, au cœur des Alpes, porte une responsabilité particulière en matière de défense de ces droits. L'Arbre, l'Isère, le Drac... autant de patrimoines que nous pouvons défendre et pour lesquels le croisement des regards est indispensable. La Ville veillera à soutenir le croisement des démarches juridiques et artistiques pour défendre les droits des écosystèmes. L'émulation générée par la reconnaissance de Grenoble comme capitale verte de l'Europe est propice à l'apparition de nouvelles propositions.

Le service public s'engage via ses projets d'établissement à relever ces défis avec une double intention d'exemplarité et de soutien. Force est de constater, par ailleurs, que des acteurs privés ont acquis une expérience, des connaissances, des compétences dans ces champs dont les services publics municipaux doivent pouvoir s'inspirer, tirer parti. L'agilité est indispensable et il importe de continuer et d'approfondir la logique de coopération entre acteur-trices privé-es (en particulier associatif) et publics. Le dispositif d'aide à l'investissement est désormais élaboré en soutien à l'économie circulaire, au réemploi, en permettant l'acquisition de matériel d'occasion.

En outre la responsabilité de favoriser l'émergence, de déceler ce qui peut se structurer et de l'accompagner est partagée. La convention en cours de rédaction avec l'Institut français, qui sera présentée au conseil municipal avant la fin 2022, sera par exemple, un outil supplémentaire pour articuler projets émergents et institutions reconnues.

La Ville s'est engagée depuis 2020 dans un travail de transparence par la construction de la connaissance et la recherche de provenance des œuvres conservées dans les équipements patrimoniaux de la collectivité. À l'occasion des journées européennes du patrimoine de septembre 2022 la Ville présentera une première étape de cette entreprise exigeante et nécessaire de connaissance de son patrimoine et de reconnaissance de son histoire. La question des restitutions des œuvres et objets issus de la période coloniale est un enjeu national et international, c'est pourquoi la Ville entend sur ce sujet agir aux côtés de l'État.

Enfin, cette coresponsabilité se traduit par des instances d'échange et de dialogue déjà en vigueur comme le comité d'avis, ou en cours de création comme la commission des pairs. Écoute, rendez-vous réguliers tous les trimestres avec les acteur-trices culturel-les, adaptation annuelle de nos procédures, animation et dialogue avec les partenaires publics (État, Région, Département, Métropole) sont les bases de ce dialogue permanent qui caractérise le monde culturel. Nous avons ainsi été cosignataires de toutes les démarches de partenariat co-initiées avec l'État et les partenaires publics.

Il importe aussi d'être en appui aux initiatives originales portées sur les territoires lorsqu'elles sont le trait d'union entre les habitant-es et la culture. Le projet de Parc des Arts a atteint sa pleine maturité après des années de gestation et nous serons à ses côtés pour qu'il aboutisse. Nous l'avons été auprès de l'Espace 600 il y a un an en accompagnant sa transformation en scène conventionnée d'intérêt national, nous le sommes cette année aux côtés du Magasin pour que sa réouverture prévue le 18 novembre prochain soit une pleine réussite. À l'écoute des acteur-trices du territoire, des habitant-es, des associations, des collectifs, des réseaux nous ne fermons les portes à aucune initiative qui partage cet esprit de coresponsabilité.

La Ville de Grenoble consacre 174 euros par habitant-es à la culture, pour un budget de 27 433 351 € hors transferts métropolitains qui correspondent à 3 422 571 € par an pour la commune.

En affirmant que la Culture s'inscrit aussi dans les politiques de transition sans remettre en question les fondements du monde culturel, la Ville de Grenoble entend, avec les acteur-trices culturel-les, sur toute la durée du mandat expérimenter comment il est possible de se saisir de ces questions, comment les acteur-trices culturel-les peuvent accompagner la société dans cette révolution en cours. La culture n'est pas à côté de la société elle a pour vocation d'éclairer un chemin pour la cité.

Dans le sillage des délibérations de politique culturelle prises depuis 2014, il s'agit aujourd'hui, en nous appuyant sur les documents ci-annexés (annexe n°1 à 5), de fixer un cap pour les équipements culturels municipaux et de renouveler les partenariats avec les acteur-rices artistiques et culturels présent-es sur notre territoire, tout en assumant l'héritage des politiques culturelles menées à Grenoble. Ces documents cadrent l'action de la Ville dans le contexte des initiatives de l'État et des collectivités territoriales, et définissent de nouveaux engagements. L'annexe 4 explicite, à travers six dispositifs lisibles et complémentaires, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels auxquels il s'adresse.

Notre volonté en matière de politique culturelle s'articule autour de quatre enjeux généraux et cinq priorités culturelles :

### **Quatre priorités transversales relatives aux transitions :**

#### **1. L'égalité femmes-hommes : atteindre la parité. Objectif égalité : la culture au féminin.**

Encourager une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation des projets.

#### **2. Les publics prioritaires : faire des propositions pour toutes et tous et allouer des moyens en priorité à des publics définis. Objectif : universalité.**

Permettre l'usage des droits et des libertés de chacun-e en favorisant l'accès à la culture et l'émancipation par la pratique artistique de publics ciblés, en priorité en faveur de la petite enfance, des adolescent-es, des habitant-es en situation de précarité (précarités sociales, financières...).

#### **3. La transition écologique : évaluer et réduire l'empreinte écologique des projets. Objectif : responsabilité.**

S'inscrire dans le contexte de l'effondrement de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce dérèglement et œuvrer à diminuer l'empreinte écologique des projets portés.

#### **4. La transition démocratique : donner une voix à chacun-e. Objectif : liberté de programmer et de participer.**

Associer le plus possible les habitant-es, les usager-ères, les artistes, etc. à la vie des structures culturelles et leur donner les moyens de prendre une part active à la vie culturelle locale. Ce, sans remise en question de la liberté de programmation des structures.

### **Cinq axes de politique culturelle :**

- Susciter la rencontre sensible avec les arts, les savoirs et le patrimoine ;
- Cultiver un sentiment d'appartenance à Grenoble par l'accès et la pratique des arts et de la culture pour « faire cité » ensemble ;
- Favoriser la transmission des savoirs dans les domaines des arts et de la culture ;

- Permettre le débat, l'échange et l'engagement pour un exercice de la citoyenneté en culture ;
- Un accès à la culture qui tienne plus encore compte des ressources et moyens pour lutter contre les déterminismes, permettre à chacun-e de s'émanciper, exercer ses droits et de nouvelles libertés.

### **Les garanties apportées aux acteur-rices publics et privés**

Chaque acteur-trice culturel-le demeure libre de sa création, de sa programmation et de son projet. La collectivité s'engage à garantir et défendre cette liberté.

Sous réserve du vote de son budget, la Ville s'engage à maintenir son enveloppe globale d'accompagnement et à renforcer les projets prioritaires.

La Ville garantit la transparence et l'opposabilité de ses procédures ainsi que l'universalité d'accès au service public.

Des temps réguliers d'échanges et de partage permettent de nourrir la relation partenariale entre élu-es et acteur-trices culturel-les : un rendez-vous annuel dédié aux dispositifs existants, des sessions de formation et de partage d'expérience, de discussions.

**Cette relation partenariale se traduit par une responsabilité mutuelle des parties engagées.**

***Les équipements culturels municipaux s'inscrivent dans cette évolution par la rédaction de leurs projets d'établissement ; les trois premiers sont ainsi présentés en annexe de cette délibération.***

Dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux musées de France, aux conservatoires à rayonnement régional et aux bibliothèques classées, les directrices de ces établissements, en lien avec leurs équipes, les usager-ères et les services de l'État, sont tenues d'établir un document-cadre qui fixe les orientations professionnelles de leur structure. Intégrant les principaux axes de politique culturelle de la municipalité, ces projets qui vont s'étaler sur la période 2022-2027 fixent un cap et orientent les moyens de ces structures dans le cadre d'une approche scientifique et pédagogique. Les trois premiers projets qui sont présentés dans cette délibération seront rejoints, en 2023, par les projets du théâtre municipal et du musée Stendhal et, fin 2023-début 2024, par le projet du musée de Grenoble.

- **Adoption du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) 2022-2027 de la bibliothèque municipale de Grenoble (annexe n°1)**

La bibliothèque est le lieu culturel de la proximité sociale. Elle est la porte d'entrée principale de la politique culturelle. Par son universalité d'accès, la pluralité des collections et des contenus, la diversité des supports, l'excellence du patrimoine et les services de qualité qu'elle propose, la bibliothèque est un monde culturel à part entière. La bibliothèque peut être aussi, par goût du lieu et par capillarité, la première marche vers d'autres cultures et d'autres lieux culturels parfois plus difficiles d'accès. Toutes les actions

menées doivent être tournées vers un même objectif : créer des opportunités, donner envie au public de pousser la porte de ces lieux d'information, de savoir, de culture et de loisirs pour les faire profiter de leur pouvoir émancipateur. (Ville de Grenoble Délibération du 25 mars 2019 "Orientations du Plan lecture 2018-2025").

### **Le cadre réglementaire**

Les bibliothèques, leurs missions, ainsi que les grands principes qui les régissent sont définis par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et principalement par le livre III du code du patrimoine.

Le PCSSES constitue un document exigé par l'État dans le cadre des financements croisés dont celui du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), ainsi que dans le cadre de la convention de mise à disposition de conservateur-trices par l'État à la ville de Grenoble, la bibliothèque municipale étant classée.

### **La méthodologie : une réflexion et un travail menés en concertation**

Le PCSSES présenté par la bibliothèque s'appuie, d'une part sur le travail de préfiguration du Plan lecture mené en 2017-2018, qui a permis d'aboutir à l'élaboration de la délibération municipale du 25 mars 2019 sur les orientations du Plan lecture et, d'autre part, sur un travail de concertation et de synthèse au sein du service lors de réunions ou groupes de travail internes représentatifs de l'ensemble du réseau, d'une part sur les orientations du PCSSES et d'autre part sur les cartes d'identité du futur équipement de lecture publique et des bibliothèques de quartier. Un travail collaboratif sur les accueils scolaires a également été mené à partir du printemps 2020. Les contraintes liées à la crise sanitaire en 2020, 2021 et jusqu'en début 2022 ont ensuite ralenti l'élaboration et la formalisation du projet.

Le PCSSES présenté par la bibliothèque vient répondre à son besoin de se doter d'une feuille de route générale, fixant des axes de travail précis afin de poursuivre le travail interne en cours de déclinaison et de mise en œuvre du Plan lecture. Le PCSSES a également vocation à rendre visible et lisible le rôle et les missions de la bibliothèque municipale, service public phare pour la ville et la métropole, et au rayonnement plus large encore.

### **Le cadre de la commande politique**

Ce PCSSES s'inscrit dans les orientations fixées par la ville de Grenoble comme les axes fondamentaux de son action ainsi que sur les axes en matière culturelle. Le projet s'inscrit également dans la demande de poursuivre et développer les projets en cours d'ici la fin du présent mandat, et plus particulièrement :

- la poursuite de la mise en œuvre des orientations du Plan lecture ;
- l'extension des horaires d'ouverture, pour ouvrir plus ;

- le développement de l'hospitalité des bibliothèques, pour ouvrir mieux, et ainsi améliorer la visibilité et l'accès des bâtiments, leur inscription dans l'espace public et leur ouverture vers l'extérieur, leur aménagement intérieur et leur convivialité, mais aussi encourager la participation des habitant-es et des usager-ères.

## **Les six axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social**

### **Axe 1 – Une nouvelle bibliothèque et la restructuration de trois bibliothèques pour un nouveau schéma territorial de lecture publique**

Le Plan lecture porte dans sa 4<sup>e</sup> orientation plusieurs projets bâtimentaires : une nouvelle bibliothèque conçue comme un équipement d'équilibre, amené à jouer un rôle de coordination et de soutien du réseau, à héberger tout ou partie des services centraux, à faciliter la logique documentaire et à apporter visibilité et rayonnement à l'ensemble du réseau. Lieu adapté à la diversité des pratiques des habitant-es et à leurs évolutions, cette nouvelle bibliothèque doit permettre de renforcer la fréquentation spontanée en faisant émerger un lieu attrayant en soi, fédérateur (y compris pour les personnes éloignées du livre) et à taille humaine. Cette bibliothèque accueillera de nouveaux publics, proposera des services et supports variés, des espaces favorisant différents types d'usage ainsi que des horaires adaptés.

Les bibliothèques Eaux-Claires Mistral, Saint-Bruno et Arlequin sont identifiées comme nécessitant des investissements pour des travaux de rénovation/restructuration. Enfin, une attention particulière est portée sur l'aménagement intérieur des bibliothèques afin de mieux répondre aux attentes des publics.

### ***Axe 2 – Agir pour faire de la bibliothèque un lieu d'accueil universel***

Dans le contexte général d'évolution du métier de bibliothécaire, davantage tourné vers la médiation, et dans le contexte plus particulier du choix de la bibliothèque municipale de se doter de la technologie RFID pour la gestion de ses collections documentaires et de leur usage par le public, le 2<sup>e</sup> axe porté par le PCSES concerne l'accueil des publics. Il s'agit de penser et d'intégrer une évolution des modalités d'accueil, prenant en compte la gratuité comme l'automatisation des prêts et des retours de documents, mais également de mettre en œuvre une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques au public, pour mieux répondre aux attentes et aux besoins en offrant davantage de possibilités d'accès et d'usage du service.

En mettant en avant la bibliothèque comme un lieu ouvert, d'accueil, de rencontre et de vie commune, au cœur de la ville et au plus proche de ses habitant-es, il s'agit d'améliorer le confort et la convivialité des espaces dans les bibliothèques existantes, de travailler l'attractivité des bâtiments, leur visibilité et leur ouverture vers l'extérieur et de développer la participation des usager-ères à certaines activités des bibliothèques comme à la programmation de certains événements.

### ***Axe 3 – Développer et prioriser les publics***

Le Plan lecture avait posé l'objectif d'ouvrir davantage et mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore. Les objectifs portés par ce 3<sup>e</sup> axe du PCSES nécessitent d'aller à la rencontre des publics et de renforcer les actions pour l'inclusion de tous-tes. Plus particulièrement, il s'agit de développer les propositions et de poursuivre l'enrichissement des collections, de la médiation et de la programmation en direction des adolescents et des jeunes adultes, de la petite enfance (0-3 ans) et des jeunes parents, ainsi que des publics en situation de précarité cumulée. Améliorer la communication de la bibliothèque permettra de renforcer sa visibilité, mieux faire connaître son offre et ses ressources, mais aussi garantir une universalité d'accès à ses services pour tous. Enfin, la création d'un lien de communauté entre le public et le patrimoine de la bibliothèque est une priorité.

### ***Axe 4 – Constituer la bibliothèque municipale en un réseau intégré***

Le Plan lecture porte l'élaboration d'un nouveau schéma territorial de lecture publique. Dans ce cadre, il est nécessaire de consolider les fonctions et les spécificités des bibliothèques du réseau, et les relations qui les structurent. Le 4<sup>e</sup> axe du PCSES vise à renouveler et réinventer cette structuration, tout en s'appuyant sur la force de l'existant.

En particulier, la constitution d'une politique documentaire commune, associée à la réflexion sur la circulation des collections, vise à améliorer l'offre de contenus et de services pour les usager-ères. Le changement de logiciel de gestion documentaire soutiendra cet objectif en mettant en place des moyens qui nous permettront de mieux évaluer l'activité du service.

La concertation et les outils de travail partagés vont permettre de poursuivre la structuration du service en réseau et continuer à le faire évoluer (échanges transversaux, mobilité interne des personnels et resserrement des liens entre les équipements, de lecture publique comme patrimoniaux).

### ***Axe 5 – Structurer les relations de la bibliothèque avec ses partenaires***

Dans le cadre de ses missions et de son action, la bibliothèque est en lien avec de nombreux partenaires, au niveau local, régional et national. La structuration des partenariats à l'échelle locale, en particulier les acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire est à poursuivre et développer pour pouvoir concerner de nouveaux publics.

De fait, les bibliothèques assument au quotidien un fort rôle social auprès des habitant-es. L'objectif est de mieux faire connaître les ressources et l'offre qu'elle développe et propose pour certains publics auprès des partenaires qui les accompagnent également au quotidien. De même, le rôle pédagogique et éducatif de la bibliothèque appelle des échanges avec les professionnel-les de l'enseignement et de l'éducation pour répondre aux objectifs d'éducation artistique et culturelle des élèves. En matière culturelle, l'ambition

est de placer la bibliothèque comme un acteur à part entière, au cœur du territoire, avec une programmation structurée par le soutien à la création, mais également par l'enjeu de placer la médiation des collections et des contenus au centre des propositions.

Enfin, il nous faut poursuivre le développement de la coopération patrimoniale autour des enjeux du signalement, de la conservation et de la sauvegarde des collections d'une part, mais aussi de leur valorisation, pour faire connaître et rayonner le patrimoine de Grenoble.

### ***Axe 6 – S'engager dans la transition écologique et environnementale***

Dans la concrétisation de chacun des axes de ce PCSES comme dans le suivi de ses activités, la bibliothèque s'engage dans la transition écologique et environnementale aussi bien dans les pratiques internes du service que dans l'offre de services au public.

**Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque est proposé en annexe n°1 .**

- **Adoption du projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional de Grenoble (annexe n°2)**

**Pour le conservatoire et la ville de Grenoble, le projet d'établissement est un document structurant qui définit des objectifs et une stratégie d'évolution à moyen terme. Au-delà de l'obligation réglementaire qu'il représente, notamment pour l'obtention du label du Ministère de la Culture et de la Communication, il s'agit d'un élément de construction et de vie de l'établissement.**

En 2020 la gestion de la crise sanitaire a reporté la préparation du projet d'établissement. L'équipe de direction du conservatoire s'est donc mobilisée sur son renouvellement dès septembre 2021, pour présenter ce document au Conseil municipal de juillet 2022.

### **Un document cadre imposé par la réglementation**

Le conservatoire de Grenoble, labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional par le ministère de la Culture, se doit de réaliser un projet d'établissement, comme le précise l'arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères de classement d'un établissement d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique. Celui-ci précise en effet que « les établissements doivent [...] établir un projet d'établissement ; ce document, approuvé par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités responsable, présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation ». Au-delà du caractère purement réglementaire, la préparation de ce document est une opportunité pour l'établissement. Après la réalisation d'un état des lieux, il présente de manière claire et cadencée les orientations et les développements sur les années à venir. Ceux-ci tiennent compte à la fois du territoire, des besoins des citoyen-nes

de la ville et de la politique culturelle de la collectivité, tout en s'inscrivant dans les schémas départementaux, régionaux et nationaux.

### **La construction du projet associant tous les acteurs impliqués**

Le document présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail minutieux de l'équipe de direction du conservatoire, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'établissement. En effet, si la direction coordonne ce travail, il est fondamental d'y associer toutes les personnes, physiques ou morales, qui participent à la vie du conservatoire et s'associent pour lui donner ce visage aux multiples facettes.

Lors de la réunion plénière de rentrée, en septembre 2021, le travail autour du projet d'établissement a été lancé. Il inclut les orientations politiques de la collectivité. En parallèle, une concertation a été menée pour permettre aux agent-es, les usager-ères et aux partenaires de participer à l'élaboration de ce document cadre.

La mobilisation des agent-es s'est faite en plusieurs temps : réunion de présentation, groupes de travail sur la base du volontariat autour de grandes thématiques (les débuts artistiques, le parcours des élèves, l'excellence, la diffusion, les locaux, l'équipe), rencontres des départements (regroupant les disciplines), réunions d'information, conseil pédagogique. La concertation avec les usager-ères s'est faite par l'envoi d'un questionnaire et la proposition de temps de rencontre pour les parents d'élèves et les élèves. En parallèle, les différents partenaires de l'établissement ont été rencontrés.

La direction a réalisé une synthèse de l'ensemble des éléments évoqués dans toutes ces rencontres. Une mise en regard avec les enjeux de la politique culturelle de la ville en particulier, et de l'enseignement artistique en France en général, a permis de déterminer l'ensemble des évolutions présentées dans ce projet.

### **Les grandes lignes développées dans le projet**

Ces dernières années, la mise en place d'une tarification en fonction du quotient familial et de bourses municipales ont contribué à rendre plus accessibles les enseignements au conservatoire de Grenoble. Cependant, deux barrières demeurent aujourd'hui. Une barrière symbolique, d'une part, empêche une partie de la population de se sentir incluse dans un établissement public d'enseignement artistique. Une barrière pédagogique, d'autre part, empêche certains profils d'usager-ères de trouver une réponse à leur besoin dans les parcours proposés.

La question de la barrière symbolique peut être travaillée à deux niveaux : d'une part en luttant contre les stéréotypes dans les disciplines enseignées et par le développement d'une image d'un conservatoire ouvert à toutes et tous. D'autre part, l'éveil artistique, incluant de la danse et de la musique, permettra à tous les enfants de la Ville de découvrir

les disciplines artistiques enseignées au conservatoire et de susciter chez eux l'envie de poursuivre leur apprentissage. Ces temps de découvertes artistiques se déploieront sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) à l'école primaire. La mise en œuvre commencera dès septembre 2022 et sera étalée sur les quatre années à venir.

Les actions sur l'image du Conservatoire sont également cadencées dans les cinq années à venir. Ces actions ont plusieurs objectifs : rendre le bâtiment principal plus accueillant grâce à la rénovation du hall et à l'aménagement de nouveaux espaces ; faciliter la vie démocratique en imaginant notamment de nouveaux dispositifs pour inclure les usager-ères dans différentes réflexions ; élargir le public du conservatoire en élaborant un plan de communication ciblant les « non-usager-ères » ; donner un nouvel élan à la diffusion en renforçant les partenariats ou en les développant (par exemple avec les autres équipements ou les autres services de la Ville). L'ensemble de toutes ces actions donnera aux citoyen-nes l'image d'un conservatoire dynamique et ouvert sur le territoire dans lequel il est implanté.

Enfin, l'élargissement des propositions pédagogiques et le développement d'un suivi plus personnalisé des élèves doivent permettre aux nouveaux publics découvrant le conservatoire de trouver plus facilement leur place. Élèves adolescent-es, adultes amateur-es ou public en précarités cumulées pourront ainsi débiter ou poursuivre un enseignement artistique de qualité. En ce sens, plusieurs actions sont envisagées à court terme : le développement d'une pratique collective dès l'entrée au conservatoire ; la construction de parcours non diplômants ; la mise œuvre d'un accompagnement personnalisé. Si le projet d'établissement dresse des objectifs précis et des pistes d'amélioration, il laisse également une place importante à la réflexion, l'initiative et l'expérimentation.

Les années à venir se partageront donc entre déploiements des moyens proposés et constitutions de groupes de travail sur les thèmes identifiés. C'est l'ensemble de ce travail qui permettra au conservatoire d'évoluer dans les cinq années à venir afin de se confronter sereinement aux enjeux à venir.

## **Le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional est proposé en annexe n°2.**

- **Adoption du projet scientifique et culturel du muséum de Grenoble (annexe n°3)**

Établissement de référence au cœur des Alpes, le muséum de Grenoble conserve un patrimoine unique de trois millions de spécimens, archives et bibliothèque du vivant et de

l'histoire de la Terre. Ces collections, sans cesse enrichies, sont au service de la compréhension des bouleversements actuels, pour les acteurs de la recherche et pour le public d'aujourd'hui et de demain. Avec une fréquentation de 77 000 visiteurs par an en moyenne, c'est le septième muséum le plus fréquenté de France.

En tant qu'établissement sous l'appellation « Musée de France », le muséum de Grenoble est tenu de rédiger un projet scientifique et culturel (PSC).

Le PSC, défini par l'article L.442.11 du Code du patrimoine, est le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations du musée. Référence commune pour l'équipe du Muséum, la ville de Grenoble et l'État, il décrit les actions prioritaires à court et à moyen terme.

Le document proposé au vote, premier PSC du muséum de Grenoble, vise à poser les bases de sa modernisation. Construit collectivement, il est le support d'une vision partagée de ce vers quoi devront tendre les énergies du muséum au cours des prochaines années.

Le PSC fait écho aux axes suivants de la municipalité en matière de culture :

- Lutter contre le dérèglement climatique, anticiper l'adaptation à ce dérèglement et agir en faveur de la biodiversité,
- Agir pour enclencher l'égalité Femme-Homme,
- Agir pour faire de Grenoble une ville hospitalière en ouvrant davantage les équipements,
- Tout en assurant une universalité d'accès, développer des actions en direction des publics prioritaires que sont la petite enfance, les adolescent-es et jeunes adultes, les publics en situation de précarité.

Il a été construit sur 18 mois, au fil d'échanges impliquant l'équipe du muséum, l'équipe municipale et, de manière ponctuelle, le public. Il constitue ainsi une synthèse de la rencontre entre un état des lieux exhaustif de la situation actuelle, les missions fondamentales d'un muséum d'histoire naturelle (conserver et transmettre un patrimoine issu de l'exploration et de l'étude du vivant) et une projection vers l'avenir.

### **Un projet scientifique et culturel du muséum autour des Alpes en changement**

En tant que service public de la biodiversité, le Muséum doit outiller tout citoyen, dès le plus jeune âge, pour connaître et comprendre le monde qui l'entoure, ses évolutions et perturbations, afin qu'il puisse se positionner et agir en pleine conscience.

Le PSC du muséum de Grenoble est construit de manière sectorielle, autour de ses missions fondamentales. Ainsi, les actions à engager prioritairement sont les suivantes :

- **Projet muséographique**

Une **rénovation des espaces d'accueil** sera engagée en 2023 afin d'ouvrir le muséum sur l'extérieur, améliorer le confort du public et l'intégration du site musée-jardin-serres dans la ville par une signalétique spécifique.

Le parcours de visite sera renouvelé autour des sciences du vivant, des Alpes en changement et du rôle du muséum dans la cité. Un **comité scientifique** sera associé à ces travaux à partir de 2023. Les serres botaniques seront intégrées dans ce parcours muséographique et le lien avec le jardin des plantes sera renforcé.

Enfin, des actions seront engagées pour **réduire l'impact environnemental des expositions**, notamment en optimisant la réutilisation des matériaux et mobiliers utilisés.

- **Des collections au service d'un projet scientifique**

Le travail d'inventaire, de récolement et de mise en ligne des collections sera poursuivi afin d'améliorer leur connaissance et faciliter leur mise à disposition pour la communauté scientifique. À cette fin, une actualisation du **plan d'inventaire rétrospectif et de récolement** est jointe au PSC. Un **plan de sauvegarde** des collections sera également établi pour faire face aux situations d'urgence.

Les collections scientifiques de référence seront complétées par des **acquisitions** ciblées et la mise en œuvre d'actions ponctuelles et raisonnées de **collecte**.

Pour préserver la santé des agent-es et des écosystèmes, des **protocoles alternatifs aux traitements chimiques** des collections seront recherchés et mis en œuvre, en lien avec le réseau des muséums de France.

Pour valoriser les collections et mettre en lumière leur intérêt pour la science et pour la sensibilisation au vivant, un **ouvrage-manifeste** sera publié en 2025, à l'occasion des 250 ans de la création du Muséum.

Par ailleurs, le travail de **documentation des biens ethnologiques extra-européens dont les conditions d'acquisition peuvent être problématiques**, entamé avec le musée et la bibliothèque municipale de Grenoble, sera poursuivi afin d'aboutir à la mise en ligne d'une liste de ces biens.

- **Politique des publics**

L'action proposée par le Muséum vers ses publics doit permettre de **développer l'esprit critique**. Il offre un espace neutre où la recherche et les débats scientifiques s'exposent. Au-delà des sciences naturelles, au cœur de ses préoccupations, il ouvre ses portes aux disciplines permettant d'appréhender les rapports entre l'humain et le vivant dans toute leur complexité.

Par sa programmation scientifique et culturelle, le Muséum créera des lieux et des moments propices à **l'interaction et au débat** entre la communauté scientifique, les acteurs naturalistes et le public en accueillant les spécificités de chacun-e. Des projets participatifs, construits avec les usager-ères de nombreuses structures du territoire grenoblois, accompagnent et prolongent certaines expositions. Ceux-ci seront poursuivis et renforcés.

Les activités de médiation s'adresseront prioritairement à la **petite enfance, aux publics jeunes en autonomie et aux publics en situation de précarité**. Les relations avec les structures référentes pour ces publics seront renforcées afin d'être toujours au plus près de leurs attentes et besoins. Pour les autres publics, des outils permettant d'enrichir la visite en autonomie seront développés.

Le muséum veillera à la **parité femmes-hommes** parmi les intervenant-es de sa programmation.

- **Gouvernance et moyens**

L'organigramme du Muséum sera mis en adéquation avec le projet présenté. Par ailleurs, pour répondre aux ambitions fixées, la diversification des recettes sera recherchée, notamment par la location d'espaces et la réponse aux appels à projets en coopération avec les partenaires scientifiques et culturels.

**Le projet culturel, scientifique, éducatif et social du Muséum est proposé en annexe n°3.**

***De nouveaux dispositifs d'accompagnement aux acteur-trices privé-es : un cadre sécurisant et adaptable, présentés en annexe.***

La ville de Grenoble joue un rôle de facilitatrice pour l'offre culturelle, en communiquant une information transparente sur les critères d'accès à l'accompagnement. Pour autant, elle n'a pas vocation à se prononcer sur le contenu des propositions artistiques qui lui sont soumises. Aussi, les demandes de subvention sont examinées par un comité d'avis composé d'élus-es, d'acteur-trices culturel-les et de citoyen-nés grenoblois-es, à la lumière des actions organisées sur le territoire communal, de l'accessibilité des propositions de la structure à tous les publics y compris les plus éloignés et à une dimension éthique. La ville se propose de constituer en outre une instance, « commission des pairs », en 2023, afin d'identifier les acteur-trices culturel-les émergents au fur et à mesure des sollicitations.

Le projet qui est proposé s'inscrit dans le cadre d'un réseau d'acteur-trices publics interdépendant-es dans lequel l'État, la Région et le Département jouent un rôle majeur et auprès desquels la complémentarité et le respect des engagements contractuels est la règle. Aux côtés de la Métropole qui assure une partie du financement de la MC2 et du CCN2, la Ville entend appuyer la responsabilité d'une mise en réseau des acteur-trices culturel-les que l'EPCI souhaite développer et ne pas intervenir dans le domaine des industries culturelles et de la culture scientifique et technique qui relèvent de sa compétence.

Ces dispositifs sont le résultat de temps de travail et d'échanges qui ont été ouverts à toutes les acteur-trices culturel-les. Les deux derniers comités d'avis ont été réunis fin 2021, puis les acteur-trices culturel-les en mai dernier lors de quatre temps de travail. Chacun des axes stratégiques a été abordé par et avec les acteur-trices culturel-les et les propositions qui sont présentées sont issues de ces échanges. Une centaine d'acteur-trices culturel-les a participé à ces temps, ce qui témoigne à la fois d'un fort engagement mais aussi d'une volonté partenariale que nous partageons. Les comptes-rendus de ces temps de travail sont disponibles sur le site internet de la Ville et le projet annexé a été présenté publiquement les 20 et 21 juin derniers.

Dans le cadre d'un atelier de projets, réuni en mai et juin dernier, des habitant-es ont été sollicités pour proposer des pistes de travail en matière de participation des habitant-es à la vie et à la politique à Grenoble. Ces travaux qui sont présentés en même temps que ce projet de délibération seront annexés aux dispositifs d'aides de la Ville.

Pour autant ceux-ci ne sont pas figés dans le temps. Au gré des séances de travail qui auront lieu tous les ans, ils pourront être amendés, augmentés et précisés.

Certaines dispositions feront l'objet d'un travail de co-construction à venir : création d'un « comité des pairs » pour l'accompagnement universel des artistes, élaboration d'une charte des transitions pour les demandes de subvention inférieures à 3 500 € par exemple.

Enfin, la logique de transition dans laquelle cette politique s'inscrit doit être accompagnée. Aussi, la Ville initiera-t-elle des cycles de formation autour des questions de l'égalité femmes-hommes, des transitions écologiques et démocratiques. Une plateforme de ressources sera réalisée à cet effet. Il s'agit en effet de partager des références, de transmettre des connaissances, d'élaborer une culture commune.

Pour davantage de transparence et davantage d'équité, les dispositifs ont été refondus pour ne plus être classés par esthétique mais par type d'acteur-trice culturel-le. Ainsi, une première série d'accompagnement s'adresse aux artistes, une deuxième, aux lieux et aux acteur-trices intermédiaires de l'accompagnement et une troisième est réservée aux événements. L'action culturelle est sujette à des accompagnements spécifiques dans un quatrième ensemble d'aides qui prend notamment en compte tout le travail accompli en matière de valorisation du patrimoine, du livre et de la lecture. Une dernière catégorie est réservée aux propositions émergentes n'entrant dans aucune des catégories susmentionnées ; là encore la volonté de la municipalité est de toujours accueillir un projet culturel innovant. Naturellement les aides aux investissements demeurent tout comme le dispositif d'aide lié à la crise sanitaire. Ce classement, plus simple, permet de valoriser les initiatives pluridisciplinaires et une transversalité des disciplines artistiques. Ainsi, la culture est vue comme une communauté et non plus comme un système composé par l'addition de secteurs et d'esthétiques par essence limitantes et dont la pratique montre la limite.

Une attention particulière a été portée aux équipes artistiques par l'instauration d'un accompagnement universel qui leur assurera une reconnaissance immédiate.

**Dans un souci de transparence, la ville éditera un guide « Grenoble Cultures 2022 » qui rend public le rapport d'activité de chaque structure culturelle municipale, le résultat des consultations citoyennes menées autour de ces dispositifs d'accompagnement, fait connaître les interlocuteur-trices à la Ville pour les porteurs de projet culturels et détaille les critères donnant droit à un accompagnement de la Ville.**

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Emancipations du jeudi 30 juin 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les orientations de politique culturelle 2022-2026 (annexe 4) ;**
- **d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque de la ville de Grenoble (annexe n°1), le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Grenoble et son tableau des objectifs (annexe n°2), le projet culturel, scientifique, éducatif et social du muséum de la ville de Grenoble (annexe n°3) ;**
- **d'approuver les dispositifs de soutien au secteur culturel (annexe 5) ;**

**- d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Affichée le : 13 juillet 2022

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Lucille LHEUREUX